Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260113-2026_002-DE

commune de Billé

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 JANVIER 2026

Date d'envoi de la convocation : 8 janvier 2026

Date d'affichage : 16 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux milles vingt-six, le mardi treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, M. Thierry GODARD, M. Michel HARDY, Mme Colette JUGUET, Mme Amélie LERAY, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Sylvie POIGNIE, M. Manuel RIBEIRO.

Étaient absents : Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, Mme Morgane NÉAU, M. Jean-Marie VACHER, Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : Monsieur Manuel RIBEIRO.

DELIBERATION 2026-002_MAM- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu- l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant sur la création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
Vu- les articles L2334-32 et suivants du CGCT ;
Vu- le budget communal ;
Vu- les conditions d'éligibilité et les modalités de demande de subventions de différents financeurs ;
Vu-le plan de financement détaillé annexé.

Monsieur Le Maire expose :

M. le Marie expose les modalités de demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) de la préfecture, du Fond ambition commune du département d'Ille-et-Vilaine, du Plan d'Investissement Accueil Jeune Enfant de la CAF et du fond « Grandir en milieu rural » de la MSA.

Le projet de création d'une maison des assistantes maternelles entre dans le cadre des dépenses subventionnables (catégorie 1D : bâtiments destinés à l'enfance).

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260113-2026_002-DE

Monsieur Le Maire présente le plan de financement suivant afin de réaliser une demande de subvention aux différents financeurs cités ci-dessus :

Travaux subventionnables
Dépenses prévisionnelles et subventionnables : 580 256.40 € HT
DETR 40 % des dépenses plafonnées à 700 000 € HT – DETR sollicitée : 232 102.56 € HT

DEPENSES	**€ HT**	**% du montant total**
Travaux + études	**580 256.40 €**	**100%**

RECETTES	**€ HT**	**% du montant total**
DETR	232 102.56 €	40 %
CAF	124 800 €	21.51 %
MSA	50 000 €	8.62 %
Département 35	55 000 €	9.48 %
Autofinancement	118 353.84 €	20.39%
TOTAL	**580 256.40 €**	**100 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le projet de création d'une maison des assistantes maternelles ;
- **DÉCIDE** de valider le plan de financement prévisionnel pour le projet de création d'une maison des assistantes maternelles pour un montant prévisionnel de 580 256.40 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2026 d'un montant de 232 102.56 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement de la CAF d'un montant de 124 800.00 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement de la MSA d'un montant de 50 000.00 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260113-2026_002-DE

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

MAIRIE DE BILLE
35

Manuel RIBEIRO,
Secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.